

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	p.3
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	p.4
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p.5
PREMIERE PARTIE : LES PRINCIPALES RECETTES	p.5
SECONDE PARTIE : LES PRINCIPALES DEPENSES	p.6
LES EPARGNES	P.8
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p.8
PREMIERE PARTIE : LES PRINCIPALES RECETTES	p.8
SECONDE PARTIE : LES PRINCIPALES DEPENSES	p.9
LA DETTE	p.14
CONCLUSION	p.16

PRESENTATION GENERALE

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace progressivement depuis 2024, le compte administratif et le compte de gestion. Pour notre collectivité, il s'agit de la 1ère version.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire de la commune pour l'exercice écoulé. Il permet de présenter de manière consolidée les résultats financiers et patrimoniaux de la collectivité, en fusionnant le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public.

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte financier toujours exigeant pour les collectivités locales. La hausse durable des coûts de l'énergie, l'augmentation des charges de personnel résultant notamment des décisions nationales, ainsi que le maintien d'un niveau élevé de service public ont continué à peser sur les équilibres financiers communaux.

Dans ce contexte, la municipalité a fait le choix de préserver la qualité des services rendus aux habitants tout en poursuivant son programme d'investissements particulièrement soutenu.

Au terme de l'exercice

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement annuel de 99k€,
- Un résultat d'investissement annuel de 798k€,

Portant à :

- 1,221 M€ l'excédent de fonctionnement,
- 454 k€ le déficit d'investissement,
- 767 k€ le résultat global de clôture.

Et constatant :

- Un niveau d'investissement élevé de près de 9,5 M€ réalisés,
- Une situation patrimoniale solide avec plus de 153 M€ de fonds propres,
- Un encours de dette de 19,4 M€.

La commune conserve une capacité d'action et poursuit son programme dynamique d'investissement.

LES DONNEES GENERALES ET LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU CA 2025							
SECTION	Réalisations	+ Rattachements	+ Restes à réaliser	TOTAL 2025	RESULTAT DE L'EX 2025	Solde antérieur reporté	CUMUL RESULTATS au 31/12/25
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	40 205 739,34 €	590 770,01 €		40 796 509,35 €	99 318,73 €	1 122 156,27 €	1 221 475,00 €
RECETTES	40 606 494,98 €	289 333,10 €		40 895 828,08 €			
INVESTISSEMENT							
DEPENSES	9 495 121,91 €		0,00 €	9 495 121,91 €	798 784,71 €	-1 253 155,68 €	-454 370,97 €
RECETTES	10 293 906,62 €			10 293 906,62 €			
EXCEDENT GLOBAL CUMULE							767 104,03 €

Tous résultats confondus (y compris l'excédent de N-1 pour la section de fonctionnement, le déficit d'investissement de N-1 et les restes à réaliser pour la section d'investissement), le résultat 2025 de la section de fonctionnement est positif de **1.221.475 euros**, celui de la section d'investissement est, quant à lui, négatif de **454.370,97euros**.

Le Compte Financier Unique de la collectivité fait apparaître un excédent global cumulé de 767.104,03 euros, contre 1.122.156,27 euros l'an dernier.

En 2025, la Ville a réalisé 9.495.121,91€ de dépenses d'**Investissement**. Les recettes d'investissement se sont élevées à 10.293.906,62€, permettant de dégager un excédent de 798.784,71€. Cet équilibre a été rendu possible grâce à la mobilisation d'un emprunt de 5.000.000€, qui représente 52,7 % des dépenses d'investissement de l'exercice et qui a permis d'accompagner un programme d'équipement ambitieux tout en préservant l'équilibre budgétaire de la collectivité. Ainsi, le résultat cumulé d'investissement est ramené à -454.370,97€ au 31/12/25.

Le résultat annuel de la section **Fonctionnement** dégager un bénéfice de 99.318,73€, permettant de porter à 1.221.475€ le résultat bénéficiaire cumulé de fonctionnement au 31/12/25.

L'excédent global cumulé au 31/12/25 s'établit par conséquent à 767.104,03€.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement sont en évolution de 1 254 149,83€ euros en 2025, soit **3,16%** d'augmentation.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	CA2023	CA2024	CFU2025	EVOL 24/25	%EVOLUTION 24/25
013 Atténuation de charges	465 610,76	394 007,09	618 978,79	224 971,70	57,10
70 Produits des services et du domaine	1 927 208,79	1 659 706,02	1 425 568,72	-234 137,30	-14,11
73 Impôts et taxes	18 983 534,98	19 105 812,74	19 350 963,58	245 150,84	1,28
74 Dotations et participations	16 222 098,13	17 287 731,64	18 584 501,55	1 296 769,91	7,50
75 Autres produits de gestion courante	594 612,19	678 163,03	883 481,45	205 318,42	30,28
76 Produits financiers	80,81	50,50	50,50	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	124 284,45	516 207,23	32 283,49	-483 923,74	-93,75
TOTAL	38 317 430,11	39 641 678,25	40 895 828,08	1 254 149,83	3,16

. Les dotations et participations

Les dotations et participations versées par l'Etat sont en hausse de 7.5%, sous l'effet notamment :

- De l'évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui a progressé de **483 548 euros**,
- D'un montant de DPV en évolution de **+ 281.242,69 euros**
- D'une augmentation de **+157.405 euros** de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières,
- D'un accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales en hausse de près de **+200.000 euros**.

. Les impôts et taxe

Ce chapitre budgétaire a connu une modeste progression en 2025 de 1.28%, grâce au Fonds de Péréquation des Ressources Communales, dont la ville a été bénéficiaire contrairement à 2024. Son montant s'est élevé à **310 945 euros**,

A contrario la fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales, a été moins favorable (**- 125 037 euros**).

. Les produits des services

La diminution s'explique notamment par un recul de 70k€ des redevance et droits des services à caractère social ainsi que celui des produits de refacturation de personnels mis à disposition au GFP de rattachement affichant une baisse de près de 240k€.

Il convient également d'observer de légères diminutions en termes de recettes perçues dans le domaine des concessions dans les cimetières (-12k€).

. Les atténuations de charges

Ce poste de recettes a été impacté en 2025, notamment au regard de situations statutaires rencontrées par les agents (maladie, longue maladie, etc.), une progression de la facturation de personnels mis à disposition auprès de la Métropole (PSVN) et autres.

. Les autres produits de gestion courante

Indexés sur les revenus des immeubles, ces produits ont progressé favorablement en 2025, pour se porter à **883 481.45 euros**. Néanmoins, la progression de ce poste +205.318,42 euros prend en compte l'indemnisation des assurances dans le cadre du sinistre relatif à l'incendie de l'école Jean Pompey qui a eu lieu le 7 août 2023 pour 182.937 euros.

Il est à noter, enfin, qu'en 2025 et contrairement à 2024 la Ville n'a procédé à aucune vente de bien inscrit à son patrimoine.

LES PRINCIPALES DEPENSES

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement progressent et atteignent 39.161.556.57€ après une progression de 2.577.855,92€.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	CA2023	CA2024	CFU2025	EVOL 24/25	%EVOLUTION 24/25
011 Charges à caractère général	7 669 572,73	7 749 370,51	9 042 449,78	1 293 079,27	16,69
012 Charges de personnel	22 845 937,05	22 568 989,25	23 154 240,02	585 250,77	2,59
014 Atténuation de produits	20 629,00	7 055,00	412 802,00	405 747,00	5751,20
65 Autres charges de gestion courante	5 329 740,56	5 945 557,85	6 108 337,41	162 779,56	2,74
66 Charges financières	125 011,71	308 860,65	439 497,46	130 636,81	42,30
67 Charges exceptionnelles	92,86	3 867,39	4 229,90	362,51	9,37
TOTAL	35 990 983,91	36 583 700,65	39 161 556,57	2 577 855,92	7,05

Il convient toutefois de souligner qu'une partie significative de cette hausse résulte du traitement comptable de dépenses énergétiques relatives à l'exercice précédent.

En effet, près d'un million d'euros correspond à des factures de fluides relatives à l'exercice 2024 qui n'ont été comptabilisées qu'en 2025. Cette situation crée un effet mécanique de majoration des dépenses 2025, sans traduire une augmentation réelle équivalente des consommations ou des charges de l'exercice.

Après neutralisation de cet élément exceptionnel, l'évolution réelle des charges apparaît plus mesurée et s'établit à 4.41%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) enregistrent une hausse significative de 16,7 % par rapport à 2024, passant de 7,75 M€ à 9,04 M€. C'est à l'intérieur de ce chapitre que se trouve la charge 2024 de près de 1.000.000€ évoquée précédemment. Si nous retraitons cette donnée, la hausse n'est alors que de 4.2% et concerne principalement :

- les prestations de services,
- le poste entretien/réparations sur biens immobiliers : bâtiments publics,

- les assurances,
- les honoraires et conseils,
- les frais d'études engagés en amont des chantiers inscrits au PPI,
- le remboursement de frais : au GFP de rattachement.

Les charges de personnel (chapitre 012), qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement, s'établissent à 23,15 M€ en 2025 contre 22,57 M€ en 2024, soit une progression de 2,6 %. Cette évolution demeure modérée mais reflète les effets conjugués des revalorisations statutaires, de l'évolution des carrières, du glissement vieillesse technicité (GVT) et la hausse de la cotisation CNRACL.

Les atténuations de produits (chapitre 014) connaissent une évolution particulièrement marquée, passant de 7 k€ en 2024 à 413 k€ en 2025. Ce chapitre concerne le reversement de la TCFE sur le pacte financier métropolitain et le dégrèvement de taxe sur les logements vacants.

Les raisons de cette augmentation :

- La partie relative au reversement de la TCFE concerne 2 années : 105.000€ pour 2024 et 162.000€ pour 2025,
- La partie relative au dégrèvement de taxe sur logements vacants, quant à elle, ne concerne que 2025, mais elle s'est élevée à 112.000€ contre 7.000€ en 2024.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) poursuivent leur progression pour atteindre 6,11 M€ en 2025, contre 5,95 M€ en 2024. Cette hausse de 2,7 % sur un an traduit notamment l'évolution des subventions versées, participations, contributions ou autres charges liées à l'exercice des compétences de la collectivité.

Les charges financières (chapitre 66) atteignent 439 k€ en 2025 contre 309 k€ en 2024. Cette progression de 42,3 % sur un an s'explique par l'augmentation de l'encours de dette et par le niveau plus élevé des taux d'intérêt observé ces dernières années. Le montant de l'emprunt 2025 s'est élevé à 5M€ auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 3.61%, portant ainsi l'encours de dette de la collectivité à 19.4M€ au 31/12/25.

Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67) demeurent marginales dans la structure des dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 4,2 k€ en 2025 contre 3,9 k€ en 2024, un niveau qui reste sans incidence significative sur les équilibres financiers de la collectivité.

Le niveau de résultat de financement est faible au regard des enjeux et des besoins de notre collectivité et nous invite à poursuivre et à renforcer notre travail sur la section de fonctionnement, afin de dégager davantage de marges de manœuvre financières, consolider notre capacité d'autofinancement et préparer sereinement les investissements futurs. C'est un objectif sur lequel nous devons collectivement rester mobilisés.

Les épargnes

Les indicateurs d'épargne et d'autofinancement affichent un net recul en 2025.

L'épargne brute recule ainsi de 3,06 M€ à 1,73 M€, soit une baisse apparente de plus de 43 %, tandis que l'épargne nette chute à 484 k€ contre 2,04 M€ en 2024.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	hors fluides 2024
Epargne de gestion	3 151 928	2 451 458	3 366 838	2 173 769	3 136 794,56
Epargne brute	3 050 979	2 326 446	3 057 978	1 734 272	2 697 297,56
Epargne nette	2 166 367	1 540 503	2 041 741	483 887	1 445 912,56
Autofinancement	2 748 558	1 948 477	2 474 311	902 125	1 865 150,56

Cette dégradation doit toutefois être relativisée dans la mesure où les résultats 2025 intègrent le décalage de certaines charges de fluides normalement rattachables à l'exercice 2024. Après retraitement de cet élément exceptionnel, l'épargne brute s'établit à 2,69 M€ et l'épargne nette à 1,44 M€.

Dans cette approche retraitée, l'épargne brute diminue de 361 k€ (-11,8 %) et l'épargne nette de 596 k€ (-29,2 %) par rapport à 2024. La baisse demeure donc significative, mais dans des proportions nettement moins marquées que celles résultant de la lecture brute des comptes.

Le niveau d'épargne brute ainsi retraitée reste toutefois supérieur à celui observé en 2023, confirmant le maintien d'une situation financière globalement équilibrée.

Néanmoins, la contraction de l'épargne nette réduit les marges de manœuvre de la collectivité pour financer ses investissements futurs sur fonds propres et justifie une vigilance quant à l'évolution des charges de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES PRINCIPALES RECETTES

. Les subventions et financements

La collectivité a perçu 599.728,61 euros de subventions d'investissement en 2025, qui se déclinent comme suit :

- . Une subvention de 60.000 euros de la Fédération Française du Football pour le terrain de foot
- . Un financement de 16.743,78 euros de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation de la section Myrtilles de la crèche Les Alizés
- . Une subvention de 37.500 euros du Département de Meurthe-et-Moselle (1er acompte) pour la création de la MAison de l'Histoire de la CHAnson Française

- . Une subvention de 304.283 euros de la Caisse d'Allocations Familiales pour la restructuration de la restauration scolaire du groupe scolaire Jeanne d'Arc
- . Un financement FEDER pour l'aménagement parc Brichambeau, à hauteur de 181.201,83 euros.

. Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale : pour 2025, les recettes afférentes sont de 418.237,78 euros (contre 432.570,61 euros en 2024).

. La taxe d'aménagement

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, la collectivité a reçu un reversement de taxe d'aménagement de 24.179,07 euros de la part de la Métropole, contre 14.479,51 euros en 2024.

LES PRINCIPALES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement restent stables et s'élèvent en 2025 à **9.495.121,91 euros**, contre 9.459.387,23 euros en 2024.

En 2025, la commune poursuit son programme d'investissement ambitieux et dynamique, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'entretenir le patrimoine communal.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	CA2023	CA2024	CFU2025	EVOL 24/25	%EVOLUTION 24/25
20 Immobilisations incorporelles	664 571,92	682 220,40	330 831,24	-351 389,16	-51,51
204 Subventions d'équipement versées	10 700,00	579 924,33	23 000,00	-556 924,33	-96,03
21 Immobilisations corporelles	5 003 086,78	6 943 326,09	4 832 933,35	-2 110 392,74	-30,39
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	-
23 immobilisations en cours	32 419,83	0,00	2 942 112,47	2 942 112,47	-
13 Subventions d'investissement	46 000,00	0,00	0,00	0,00	-
16 Emprunts et dettes assimilées	785 943,02	1 016 236,95	1 250 384,85	234 147,90	23,04
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	-
27 Autres immobilisations financières	210 734,35	237 679,46	112 860,00	-124 819,46	-52,52
TOTAL	6 753 455,90	9 459 387,23	9 495 121,91	35 734,68	0,38

Les immobilisations incorporelles diminuent sensiblement, passant de 682 220,40 € à **330.831,24 euros**, soit une baisse de 51,5 %.

Les immobilisations corporelles, qui constituent le principal poste d'investissement, enregistrent également une diminution de 6 943 326,09 € à **4.832.933,35 €** (-30,4 %).

Il convient de lire ces 2 chapitres conjointement avec le chapitre 23 Immobilisations en cours.

En effet, les Immobilisations incorporelles ainsi que les Immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une évolution de leur traitement comptable en 2025.

Ainsi, pendant qu'un projet est en cours, les dépenses liées aux études et aux travaux sont enregistrées en Immobilisations en cours, car l'actif n'est pas encore terminé ni utilisable.

À la fin du chantier, lorsque l'actif est achevé et prêt à être utilisé, le montant cumulé est transféré en Immobilisation définitive (bâtiment, installation, équipement, etc.), et c'est également à partir de ce moment-là que l'amortissement peut commencer.

Ainsi et dans ce contexte, les **Immobilisations en cours** connaissent une progression très importante, passant d'un montant nul en 2024 à **2.942.112,47 euros** en 2025, ce qui reflète l'engagement de nouveaux projets ou la poursuite d'opérations dont la réalisation n'est pas encore achevée au 31/12/25, à savoir :

- accessibilité Ad'AP multisites : 105 659 €
- restructuration du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville : 298 617 €
- auditorium : 412 888 €
- MaHiCha : 206 491 €
- MJC Étoile : 292 783 €
- remplacement second terrain de football synthétique (PSVN) : 230 804 €
- rénovation lourde du patrimoine : 242 638 €
- restauration scolaire maternelle Bellevue : 55 735 €
- skate parc : 1 096 497 €

Les subventions d'équipement versées reculent fortement, de 579 924,33 € en 2024 à **23.000 euros** en 2025, traduisant un effort nettement moindre sur ce poste. Il faut rappeler qu'en 2024, la collectivité avait versé une contribution exceptionnelle de 450.000 euros aux Villes de France pour des travaux de copropriété.

. Le remboursement de la dette

La collectivité ayant eu recours à un emprunt de 5 millions d'euros en 2025, le remboursement en capital de la dette a mécaniquement augmenté pour se situer à 1.2M€. Les **Emprunts et dettes assimilées** poursuivent leur hausse, traduisant un recours accru à l'emprunt pour accompagner le financement des investissements en cours.

. Quelques illustrations de chantiers

- Finalisation de la restructuration du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville



. Démarrage du chantier Auditorium Jeanne d'Arc 412.887,69 euros.



. Démarrage du chantier MAHICHA 206.491 euros.



Une nouvelle identité pour l'Orangerie

. Finition du chantier Remplacement second terrain de foot PSVN **230.803,51 euros.**



. Démarrage du chantier Bellevue **55.734,65 euros.**



. Chantier Skate Parc 1.096.497,19 euros.



LA DETTE

UN ENDETTEMENT MESURE ET MAITRISE

Le remboursement en capital de la dette a été de **1 250 384.85 euros** en 2025, contre 1.016.236,95 euros en 2024.

L'emprunt 2025 a été sollicité en octobre 2025 pour un montant de 5 millions d'euros.

Au total, le stock de dette de la collectivité se situe à **19.393 K€** au 31 décembre 2025.

Le niveau d'endettement est en lien avec le programme d'investissement, mais aussi avec la réduction du bénéfice fonctionnement.

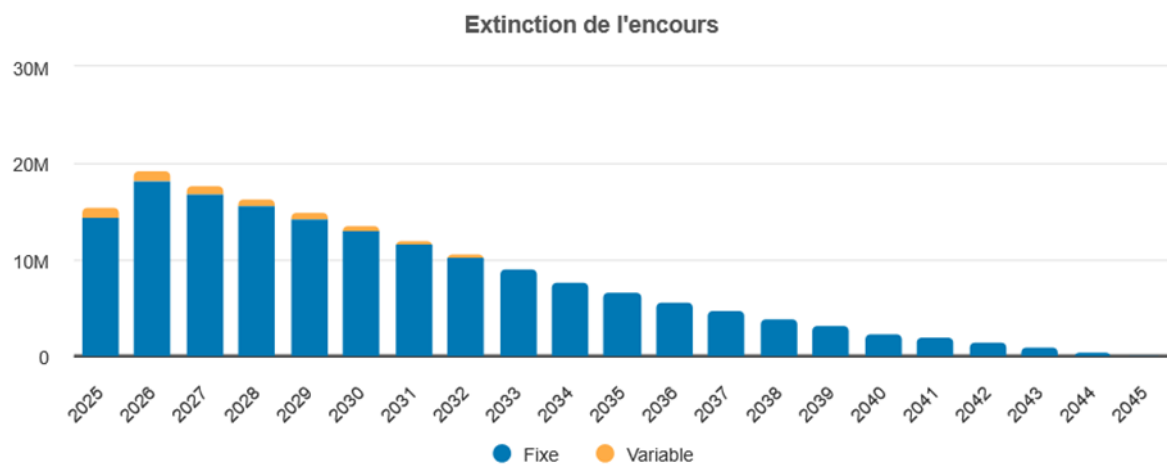
La structure de la dette demeure sécurisée, avec une part majoritaire d'emprunts à taux fixe limitant l'exposition aux fluctuations des marchés financiers en cette période chahutée.

La politique menée vise à concilier le financement des projets structurants avec une gestion prudente de l'endettement communal.

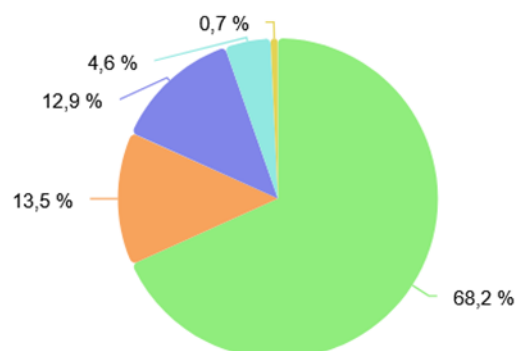
Rapporté à sa population, cela représente un endettement de près de **650 euros par habitant**, ce qui demeure inférieur à l'endettement moyen des communes de même strate (environ 1000 euros par habitant).

Liste des contrats en cours.

Libellé	Prêteur	Index	Marge	K initial	Durée initial	Date de début	Date de fin
FINANCEMENT PROGRAMMES INVESTISSEMENT 2018	CM	FIXE 1.28 %		2 000 000,00	15 ans	31/12/2018	31/12/2033
Financement des Investissements 2019	CM	FIXE 1.13 %		1 500 000,00	15 ans	31/12/2019	31/12/2034
Restructuration MJC Lorraine-CCAM	CFFL	FIXE 4.19 %		800 000,00	20 ans	30/03/2007	01/12/2026
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2021	LBP	FIXE 0.55 %		2 500 000,00	15 ans	31/12/2021	01/02/2037
Financement du programme d'Investissement 2017	CM	FIXE 1.25 %		1 000 000,00	15 ans	31/12/2017	31/12/2032
Financement Programme Investissements 2019	LBP	FIXE 0.84 %		1 000 000,00	15 ans	31/12/2019	01/01/2035
CREATION SALLES ACTIVITES ANCIENNE FERME DU CHARMOIS	CDC	LIVRETA	0,6000	1 000 000,00	20 ans	30/12/2012	01/02/2033
Financement des investissements 2023	AFL	FIXE 3.57 %		5 000 000,00	20 ans	27/12/2023	21/12/2043
Financement des investissements 2024	AFL	FIXE 3.23 %		4 000 000,00	15 ans	19/11/2024	21/11/2039
TRX, RENOVATION, ACHAT MATERIEL CRECHE ILE AUX ENFANTS	CAF	FIXE 0.0 %		26 756,00	20 ans	01/10/2009	01/10/2029
CREATION D'UN LAPE A LA MAISON DES FAMILLES	CAF	FIXE 0.0 %		11 193,20	20 ans	01/10/2008	01/10/2028
Financement des investissements 2025	AFL	FIXE 3.61 %		5 000 000,00	20 ans	15/10/2025	20/10/2045
Financement Programme Invest 2013/2014	CE	LIVRETA	1,2000	210 000,00	15 ans	23/12/2013	05/12/2030
AMENAGT SALLES ASSOCIATIVES CHARMOIS RENOVATION PAGODE TRX ACCESSIBILTE GS JDARC ECO	CDC	LIVRETA	0,6000	1 000 000,00	20 ans	02/04/2013	01/04/2033
				25 397 949,20			



Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Agence France Locale	-	68,2	13 233 333,32
Crédit Mutuel	-	13,5	2 608 766,52
La Banque Postale	-	12,9	2 506 466,11
Caisse Dépôts Consignations	-	4,6	898 745,22
Autres	-	0,7	143 405,13
TOTAL			19 390 716,30

CONCLUSION

Le Compte Financier Unique 2025 traduit une gestion globalement équilibrée de la commune dans un contexte économique et budgétaire toujours contraint. Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les charges courantes et de dégager un faible résultat positif, tandis que la section d'investissement affiche un redressement significatif par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, derrière cet équilibre apparent, plusieurs signaux de vigilance doivent être soulignés. La progression des dépenses de fonctionnement demeure plus dynamique que celle des recettes. Cette évolution pèse directement sur la capacité d'autofinancement de la collectivité, il convient donc de rester vigilants sur cette section, dont l'excédent permet de financer les investissements et de modérer le recours à l'emprunt.

L'excédent cumulé de fonctionnement de 1,22 M€ qui constitue une réserve financière permettant d'absorber les aléas, de soutenir ponctuellement l'investissement, mais elle ne suffira pas, à elle seule, à contenir la dégradation. L'évolution du résultat fonctionnement devra progresser pour soutenir le maintien de la commune dans des ratios plus acceptables.

L'année 2026 doit ainsi être placée sous le signe du point de départ de la consolidation financière. L'enjeu sera de restaurer progressivement les capacités d'autofinancement en poursuivant l'analyse et l'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau de service public de qualité et en accompagnant les investissements structurants engagés par la collectivité.

La maîtrise de l'endettement, l'amélioration de l'épargne brute et la sécurisation des équilibres d'investissement constitueront les principaux axes de vigilance afin de rétablir et préserver durablement la santé financière de la commune.

Le CFU 2025 ne révèle donc pas de déséquilibre majeur, mais il confirme la nécessité d'une gestion rigoureuse et proactive afin de retrouver des marges de manœuvre compatibles avec les ambitions de développement de la commune.